

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SOCIETE « 42V HOLDING »

42V HOLDING
Société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 116.000 euros
Siège social : 3 rue de la Sangle, 78200 Mantes-la-Jolie
En cours d'immatriculation au RCS de Versailles

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE
EFFECTUES A LA SOCIETE « 42V HOLDING »**

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 18 août 2026 concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur Romain VACQUERIE à la société 42V HOLDING, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L223-9 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de ces apports.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de statuts constitutifs signé par le représentant de la société concernée. Il nous appartient d'une part, d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport envisagé n'est pas surévaluée, et d'autre part, d'apprécier les avantages particuliers stipulés dans l'opération, le cas échéant.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend quatre parties :

- Exposé de l'opération projetée,
- Description et évaluation des apports,
- Vérifications effectuées,
- Conclusions.

P.B.S.D.

AUDIT CONSEIL

1. Exposé de l'opération envisagée

Monsieur Romain VACQUERIE est actuellement propriétaire de :

750 parts sociales, numérotées de 1 à 750, de 1 euro de valeur nominale chacune, représentant l'intégralité (100 %) du capital social et des droits de vote de la société CODEHANDLER, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 750 euros, dont le siège social est situé 3 rue de la Sangle, 78200 Mantes-la-Jolie, immatriculée sous le numéro 832 757 900 au RCS de Versailles.

Monsieur Romain VACQUERIE entend faire apport de ces 750 parts sociales à la société 42V HOLDING, société à responsabilité limitée à associé unique en cours de formation, dans le cadre de la constitution de cette dernière.

2. Description et évaluation des apports

▪ Description

Il ressort du projet de statuts constitutifs que :

Monsieur Romain VACQUERIE,
Né le 27 mai 1988 à Mantes-la-Jolie (78200),
De nationalité française,
Demeurant 3 rue de la Sangle, 78200 Mantes-la-Jolie,

Envisage d'apporter en nature la pleine propriété :

- 750 parts sociales de 1 euro de valeur nominale chacune de la société CODEHANDLER, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 750 euros, dont le siège social est situé 3 rue de la Sangle, 78200 Mantes-la-Jolie, immatriculée sous le numéro 832 757 900 au RCS de Versailles, soit 100 % du capital social de cette société.

En rémunération de cet apport, il sera attribué à Monsieur Romain VACQUERIE 116.000 parts sociales de la société 42V HOLDING, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées.

▪ Évaluation

- La société CODEHANDLER exerce une activité de conseil en systèmes et logiciels informatiques. Son exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 45.646 euros.
- Au 31 décembre 2025, ses capitaux propres s'élèvent à 67.167 euros.

La valeur de la société CODEHANDLER a été appréciée sur la base du rapport d'évaluation établi le 3 juin 2026, selon une approche combinant valeur patrimoniale et méthodes de rentabilité (capitalisation de l'EBE corrigé, capitalisation de la CAF et de la trésorerie), qui situe la valeur globale de la société dans une fourchette comprise entre 101.000 et 116.000 euros.

La valeur retenue par les parties, soit 116.000 euros pour la totalité des 750 parts sociales apportées (154,67 euros par part), correspond à l'estimation haute de cette fourchette d'évaluation.

Compte tenu des capitaux propres et de la rentabilité, cette évaluation nous paraît opportune.

Nos contrôles n'ont pas décelé d'éléments qui pourraient remettre en cause cette valorisation.

P.B.S.D.

AUDIT CONSEIL

3. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes d'exercice professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes pour :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique, et économique de l'opération,
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération,
- Entretien,
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports,
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés),
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de minorer la valeur des apports,
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction.

4. Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à un montant de 116.000 euros, rémunérés par des droits sociaux à hauteur de 116.000 euros.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 116.000 euros n'est pas surévaluée et correspond au moins à la valeur au nominal des titres à créer.

Par ailleurs, il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier au profit de Monsieur Romain VACQUERIE.

Signé par Stephane Dropsy
Le 7 sept. 2026

Stéphane DROPSY

doc_zwEr
tx_dmr8aAQQ0va0

Fait à PARIS,
Stéphane DROPSY
Commissaire aux Apports